

**Manifeste de
la poésie du Lion
(les règles d'écriture)**

Manifeste de la poésie du Lion (les règles d'écriture)

Considérations liminaires

Sur le fond, la poésie est sincérité. J'entends : sincérité des sentiments, des ressentis, de l'intime. Il ne s'agit donc pas de rapporter fidèlement des faits mais de laisser parler son cœur, son esprit, son âme et, pourquoi pas, son corps.

Sur la forme, la poésie est **musique**. Il est donc important de travailler le vers afin de lui donner la plus grande musicalité qu'il est possible sans jamais, toutefois, sacrifier au fond.

Idéalement, la poésie est faite pour être déclamée. Je veux dire qu'elle devrait être lue à voix haute pour un cercle d'auditeurs (ou pour soi-même, mais toujours à voix haute).

Les règles qui suivent concernent évidemment la *forme* du poème.

Règle 1

Respecter les normes propres à la diction traditionnelle pour les diphtongues (diérèses, synérèses).

Pourquoi respecter des règles qui peuvent paraître parfois éloignées de la prononciation du français de XXI^e siècle ? **Parce que ces règles permettent d'obtenir une scansion optimale du vers.** Le rythme – la musicalité même – des poèmes est ainsi fortement mis en valeur.

La contrepartie pour l'auteur – et le lecteur - est, bien sûr, qu'il leur faut connaître les règles en question. La difficulté qui découle de la lecture appropriée des diphtongues est en grande partie levée si on a un tableau de référence. Le document intitulé « Lire de la poésie versifiée, métrée et rimée » (LPM.pdf, téléchargeable sur le site des *Poésies*) comprend un tel tableau (voir l'annexe pour la règle 1).

Toutefois, une lecture sans *a priori*, c'est-à-dire en se laissant porter par le rythme du poème, suffira dans bien des cas à obtenir une diction correcte. Pour peu que le lecteur soit attentif (sans excès), l'omission ou, plus rarement, l'ajout d'une syllabe sera immédiatement repéré (et corrigé).

Règle 2

Ne pas tenir compte des règles graphiques de la rime.

On consultera à ce sujet l'annexe.

Règle 3

Respecter les liaisons.

Le français connaît deux sortes de liaisons : obligatoires et facultatives. Les premières ne doivent pas poser de problèmes particuliers. Le français parlé les exige ; aussi sont-elles rarement omises.

Les liaisons facultatives sont plus problématiques. Parce que la langue parlée les néglige le plus souvent, le lecteur devra faire attention à ne pas les oublier. Dans le meilleur des cas, l'oubli n'aura guère de conséquence. Dans le pire, une syllabe peut manquer au mètre.

Exemple : la phrase : *Des amis fidèles et courageux* comporte deux liaisons. Les aviez-vous notées ? La première, certainement : Des_amis (dé / za / mi). Mais la seconde ? fidèles_et ... (fi / dè / leu / zé / ...). Si vous avez lu : fidèle(s) et ..., c'est-à-dire : fi / dè / lé / ..., il manquera une syllabe au vers.

Règle 4

Privilégier l'appariement des vers par genre (m. / m. et f. / f.) et privilégier un schéma par genre pour structurer les strophes.

Ces deux règles ne sont pas d'un emploi absolu. On pourra appairer m. / f. ou suivre un schéma irrégulier dans les strophes.

La règle n° 5 aura la priorité sur la règle n° 4. Voir aussi la règle n° 7.

Règle 5

Privilégier l'harmonie du poème considéré dans son ensemble.

C'est la totalité du poème qu'il faut toujours considérer. La règle n° 4 n'est donc pas à respecter à tout prix, même si l'emploi de cette règle a tendance dans de nombreux cas à favoriser l'harmonie du poème.

Règle 6

Utiliser les formes poétiques sans contrainte.

On emploiera, selon l'effet voulu, les vers libres, ou les vers réguliers sous une forme libre, ou encore une forme imposée (ballade, ode, élégie, sonnet, etc.).

Rappels : les vers libres sont de longueurs différentes, structurés ou non. Généralement, l'auteur adopte une structure qu'il va répéter dans les strophes. Par exemple : 8 / 10 / 8 / 10. Les vers réguliers sont de même longueur pour tout le poème. Les formes libres permettent l'organisation des strophes à la convenance de l'auteur.

Règle 7

limiter la définition de la rime féminine aux rimes finissant par un E précédé d'une consonne.

La problématique du genre des vers, des rimes (et des mots) est traitée dans l'annexe.

Règle 8

N'utiliser que la césure classique (pour l'alexandrin).

L'alexandrin a besoin de sa césure. Sa longueur ne lui permet pas d'être lu d'un seul tenant. Il est bien sûr tout à fait autorisé de faire la (ou les) coupe(s) ailleurs qu'entre les syllabes 6 et 7. On connaît le trimètre romantique (3 / 3 / 3) mais il faut reconnaître que la diction « automatique » du vers de 12 syllabes fait porter naturellement la césure au milieu du vers.

Pour faire bref (car il existe des cas particuliers), la césure ne pose en principe aucun problème quand la syllabe n° 6 n'est pas un E **précédé d'une consonne**. Sinon, il existe 3 sortes de césures possibles : épique, lyrique, classique.

Voici les trois cas basés sur la même structure (le vers est quelconque mais c'est juste pour l'exemple). La césure épique fait suivre le E d'une consonne, obligeant à une élision forcée (et théoriquement impossible en plein vers) :

La neige en grand silence // recouvre les chemins

On doit lire : la / nè / j-en / gran / si / **lens'** // re / cou / vre /... Césure fortement déconseillée (mais elle était fort bien admise à l'époque de Villon). La césure lyrique fait aussi suivre le E d'une consonne, mais le E compte pour une syllabe :

La neige en silence // recouvre les chemins

donne : la / nè / j-en / si / len / **ce** // re / cou / vre /... Formellement, cette césure n'enfreint aucune des règles de la prosodie. Son problème est qu'elle appuie sur ce E qui devrait au contraire passer en légèreté, puisqu'il est situé à la césure (qui est par

nature la pause rythmique du vers). Enfin, la césure classique fait suivre le *E* d'une voyelle ou d'un *H* d'élision ⁽¹⁾, permettant ainsi l'élision, justement :

La neige en grand silence // envahit les chemins

qui se lit : la / nè / j-en / gran / si / len // s-en / va / i / ... De fait, le *C(E)* de silence passe au début du second hémistiche.

Règle 9

Ne pas se contraindre pour la répétition des mots.

La poésie rimée et versifiée limite ou empêche le réemploi de certains mots (hormis les utilitaires : articles, pronoms, etc.). On ne se privera pas de remettre un mot dans le même poème, à condition que ce soit justifié (effet de répétition volontaire).

Règle 10

Séparer les sons proches en fonction de sa propre expérience du français parlé (cette règle concerne essentiellement l'appariement des sons, c'est-à-dire la rime).

Il n'y a pas bon français que de l'Île-de-France. Se forcer à suivre des règles de prononciation auxquelles on n'est pas habitué n'est pas souhaitable. Si la contrainte imposée par la règle n° 1 profite grandement au poème, différencier *A* et *Â* (par exemple) ne changera rien au rythme du texte.

Voici les sons que je ne distingue personnellement pas ou rarement (avec leur orthographe respective la plus courante) : *A* ouvert (*A*, *À*) et *A* fermé (*Â*), *O* ouvert (*O*) et *O* fermé (*Ô*), *É* aigu (*É*, *AI*) et *È* grave (*È*, *Ê*, *AI*). Rien d'exceptionnel d'ailleurs à cela ; l'évolution du français parlé tend en effet à généraliser le rapprochement des sons susmentionnés ⁽²⁾.

Par contre, je fais parfaitement la différence - comme tous les gens du Sud - entre les sons *IN* et *UN* (pour moi, *parfum* ne rime pas avec *destin...*). Demandez aux Parisiens...

⁽¹⁾ Feu Jacques Capelovici, le célèbre « Maître Capelo », dans son excellent Guide du français correct paru en 1992 aux éditions L'Archipel, rappelle qu'en français, le *H* initial est toujours muet et que notre langue ne connaît pas de *H* « aspiré », au contraire de l'anglais, par exemple. Il renomme donc ces deux formes « *H* de liaison et d'élision » pour le *H* dit aspiré et « *H* d'hiatus » pour le *H* dit muet. On ne saurait dire mieux.

⁽²⁾ À noter toutefois que certains mots sont prononcés sans ambiguïté ; *lève* gardera toujours son *È* grave, *éléphant* ses deux *É* aigus, *colle* son *O* ouvert, *photo* ses deux *O* fermés, etc. Mais le *È* grave tend à disparaître en finale du mot (*lait*, *très*, *près*), le *O* devient souvent ouvert là où il devrait être fermé (*dôme* lu comme *colle*), idem pour le *A* (*pâte* lu comme *patte*).

ANNEXE

Annexe pour la règle 1

Une diphtongue est un ensemble de deux voyelles sans consonne interposée, à lire séparément. On peut alors les lire en une seule fois (c'est une **synérèse**) ou en deux fois (c'est une **diérèse**).

Le français parlé tend souvent (mais pas toujours), pour faire au plus « pratique », à alléger la prononciation. Pour autant, les diérèses sont courantes en français (*un peuplier, nous rions, un client, etc.*).

Pourquoi adopter des règles pour la lecture des diphtongues, quand ces règles sont différentes de celle de la langue commune ? Pour différencier prose et poésie ? Pour le plaisir d'employer un langage précieux ? Pour l'hermétisme ? Certainement pas ! Plus simplement, parce que la langue fluctue (même en poésie ; d'ailleurs, les règles de lecture ont changé au fil du temps) et qu'il faut bien, de toutes façons, savoir comment lire si on veut respecter le mètre du vers. Mais alors pourquoi ne pas se conformer au français actuel ? J'y vois deux raisons :

- le français moderne n'est pas le même partout. Certain mot ne sera pas lu identiquement ici ou là. La normalisation permet de s'y retrouver,
- surtout, les règles sur les diphtongues favorisent une **diction très rythmée**, mettant bien en valeur la musique des vers.

D'aucuns voient dans les règles en question l'intervention arbitraire de quelque puriste imposant son point de vue au gré de son humeur. Mais il ne s'est agi que de compiler les usages...

On trouvera une présentation aussi complète que possible des règles de lecture de la poésie traditionnelle, diphtongues comprises, dans le document intitulé « Lire de la poésie versifiée, métrée et rimée » disponible en téléchargement sur le site des *Poésies* (http://photoslelion07.fr/_PMC/PDF/LPM.pdf).

Annexe pour la règle 2

La poésie rimée et versifiée impose plusieurs règles relatives à la graphie. La rime traditionnelle doit satisfaire aussi bien l'œil que l'oreille... Il est évident que si l'on considère que la poésie est prioritairement **musicque** faite pour la déclamation (voir les Considérations liminaires), cette obligation n'en est plus une.

La notion de « vers irréguliers » (un pluriel rimant avec un singulier), par exemple, n'a rien à faire en poésie moderne. De même, tous les autres points relatifs à la graphie des rimes ne seront pas considérés. Mieux vaut une rime suffisante sacrifiant la graphie qu'une rime pauvre, au prétexte de la respecter.

La règle contraignant de respecter la finale graphique de deux vers rimés peut aller très loin (vraiment très loin...). Par exemple, il est interdit d'apparier deux sons *É* si l'un est écrit *é* et l'autre *er*. D'où quelques passages plutôt cocasses chez certains auteurs. Que faire de *piéd* ? À part le faire rimer avec *assied*... Bah, cela ne décourage pas le poète désireux d'avoir la rime avec *copié* : il va écrire *pié* (exemple à lire chez plusieurs auteurs, y compris au XIX^e ou au XX^e siècle).

D'où vient donc cette obligation aberrante ? Probablement d'une époque où l'orthographe du français était nettement moins exigeante. Le souci, à mon avis, est que cette contrainte risque de conduire le poète à sacrifier le fond à la forme.

De manière générale (voir aussi l'annexe pour la règle 7), il est singulier de noter que jadis les poètes se faisaient un devoir de suivre des règles sans intérêt, mais se permettaient des écarts au prétexte que ces écarts étaient admis (pourtant, il ne faut jamais obéir sans réfléchir...)

Ainsi, qui n'a jamais lu une rime entre le verbe *aimer* et le nom *mer* ? On touche ici au ridicule : la rime est uniquement graphique et n'est même plus phonique (une telle rime est dite *normande*) ! Cette « exception » pourrait s'expliquer par le fait qu'autrefois, le *R* des verbes en *-ER* était peut-être sonore ; Villon prononçait-il *aimer* : ai / mèr ? De même, on pourra trouver chez quelque poète d'un passé récent, et sans trop faire d'efforts, une rime associant *Vénus* et *nus* (ou *venus*). Amusant... mais pas très agréable à l'oreille ! Bien entendu, on ne saurait avoir le beurre et l'argent du beurre ; aussi ne me suis-je jamais autorisé ce genre d'écart ⁽¹⁾.

Au final, les seules exceptions au français commun que les règles se permettent concernent les liaisons (souvent oubliées en parlant) et les diphtongues. Et encore : il y a une logique à cela (voir règle 1).

(1) Tout au plus, me suis-je autorisé (dans le poème *Tableaux sur l'amour*) une rime entre *las* et *hélas* mais ce n'est même pas un écart puisqu'il s'agit d'une prononciation parfaitement possible – quoiqu'archaïque – et par ailleurs attestée par le Robert.

Annexe pour la règle 7

La définition traditionnelle de la rime féminine ne tient pas compte de la lettre précédant le *E* final (ou *ES* / *ENT* prononcés bien entendu *E*). De fait, un vers finissant par un mot comme *envie*, ou *fermée* ou encore *soie* est considéré comme rime féminine.

Il est évident qu'un mot comme *envie* – ou le *E* final reste complètement inaudible – sonne comme un mot masculin ; comme (*à l'*)*envi*, par exemple. Si on porte attention à la musicalité du poème, seule une rime se finissant par un *E* **précédé d'une consonne** peut prétendre à la différence d'avec une rime proprement masculine. Parce que ce *E* entraîne alors la lecture de la consonne qui, justement, le précède (*E* semi-muet).

Si on lit : *ballon*, le *ON* final cesse « brusquement » le vers (c'est le propre des rimes masculines). Si on lit : *porte*, le *T(E)* final donne un son un peu traînant (c'est le propre des rimes féminines). Maintenant, si on lit *envie*, le *I(E)* final se lit comme un *I* et comme le *ON* de *ballon*. Dès lors, pourquoi considérer *envie* comme un mot à rime féminine ?

C'est pourtant la règle en poésie traditionnelle. On peut se demander pourquoi... Chez « maistre François, escollier » (Villon, 1431 ? – prob. après 1463), le *E* final, **même précédé d'une voyelle**, comptait pour une syllabe à l'intérieur du vers, s'il était suivi d'une consonne (s'il était suivi d'une voyelle, il y avait élision).

Que charterie se boit toute, (Le testament, CLVIII)

compte 8 syllabes : que / char / te / ri / e / se / boi / tout(e). Le *E* de *charterie* vaut 1 syllabe (peu importe qu'il soit précédé de la voyelle *I*) car le mot suivant commence par la consonne *S* (*se*) ; le *E* de *toute* (en fin de vers) est semi-muet.

Cette règle du *E* valant syllabe marche aussi bien à l'intérieur d'un mot. Ainsi, ce vers de Théophile de Viau (1590 – 1626) :

Quand tu me prieras d'une faveur pareille (XIV, À Monsieur du Fargis)

est bien un alexandrin : quan / tu / me / pri / e / ra / d'u / ne / fa / veur / pa / reill(e). Il suffit de ne pas oublier le *E* de *prieras*...

J'ordonne qu'ils soient pourvus (Le lai de François Villon, XXV)

Même chose ici : *soient* vaut 2 syllabes : soi / ent. *J'ordonne* compte 3 syllabes mais cela correspond aux règles actuelles ; en effet, le *E* final est précédé et suivi d'une consonne : *N* et *Q*.

On peut encore trouver ce genre d'aberration chez des poètes plus récents. Ainsi, ce vers de Musset (1810 - 1857) :

Qu'on vous voie. – Merci » dit l'étranger. – La porte (Musset, Portia, Premières Poésies)

se lit : quon / vou / voi / e / mer / ci / ... La règle est à ce point... idiote (qui aurait l'idée de prononcer : « voi-eu » ?) que l'éditeur a cru bon d'insérer une note explicative.

Je crie à toutes gens merci. (Le testament, Ballade de merci)

Ici, le *E* de *crie* ne compte pas pour une syllabe : il est suivi de la voyelle *À* et il y a donc élision : je / cri(e) / à / tou / te / gen / mer / ci.

La Lanterne à la Pierre au lait. (Le lai de François Villon, XXII)

Pareil dans ce vers : le *E* de *lanterne* et celui de *Pierre* sont élidés avec le *À* et le *A* qui les suivent : La / lan / ter / n-à / la / Piè / r-au / lai.

Dans ces deux derniers cas, la règle n'a pas changé dans notre XXI^e siècle.

Pour en revenir à la rime, le *E* en fin de vers donnait ce son un peu traînant que donne le *E* semi-muet lorsqu'il est précédé d'une consonne, et ce même si ledit *E* était précédé d'une voyelle. Ainsi peut-on lire dans la superbe anthologie de Bernard Delvaille, « Mille et cent ans de poésie française », parue chez Robert Laffont (Bouquins), dans un poème de Marcel Thiry, non titré (p. 1627) :

*Le sage typographe aux yeux de jeune fille,
Comme il va composer le nom de Vancouver,
Lève la tête, et voit dans un ciel entrouvert
Ton visage de paradis, Géographie...*

Fille rime avec *Géographie*, ce qui suppose de prononcer : Gé / o / gra / fille, en faisant donc « traîner » le *E* de *Géographie*. Autrement dit, ce *E* final « s'appuie » sur le *I* qui le précède.

Dès lors on comprend mieux l'existence de la règle qui considère comme rime féminine toute rime finissant par un *E*.

Mais autant la couple *voyelle + E* (le *E* étant semi-muet) **en fin de vers** est acceptable dans la chanson où la mélodie (en jouant son rôle d'élément rythmique) peut « poser » une note sur ce *E* final, autant en poésie... Quoi de plus inharmonieux que de faire traîner la voix sur un *E* final comme ici :

Tout ton col secouera cette blanche agonie (Mallarmé, Sonnet)

Lire ainsi : (...) cè / te / blan / ch_a / go / ni / (eu) ? Mon Dieu... (Notez au passage que si chez T. de Viau [voir page précédente], le *E* à l'intérieur du mot est sonore, il ne l'est déjà plus ici : se / cou / ra. Tout change).

Quant à justifier un *E* sonore sur un ensemble *voyelle + E* en fin de mot *dans* le vers... Mission impossible ! Si le respect de la diction traditionnelle (règle n° 1) favorise la musicalité du vers, au moins cela se passe sans le rendre ridicule. Il peut sembler un peu déroutant de lire *passion* en trois syllabes (pa / ssi / on), mais lire *Qu'on vous voi-eu...*

Il ne reste alors que deux solutions : faire en sorte que le groupement *voyelle + E* soit toujours suivi d'une voyelle (pour l'élision), ou oublier cette règle abominable et considérer le *E* de l'ensemble *voyelle + E* comme un véritable *E muet*. C'est mon choix et il correspond parfaitement à la règle correspondante de la langue parlée.

À propos de cet ensemble *voyelle + E*, certain traité précise : « L'*E* muet d'un mot où il est précédé d'une voyelle doit toujours s'élider :

(...) *Troie* expira sous vous. (Racine)

Le mot « Troie » ne pourrait se placer devant une consonne initiale. Des mots au pluriel comme *joies*, *voient* ne peuvent se placer qu'en rimes féminines et non à l'intérieur d'un vers classique » (c'est moi qui souligne *classique*). Mais un *E* précédé d'une voyelle est TOUJOURS inaudible en français ! On n'a pas besoin d'élider un *E* qu'on n'entend pas ! Quant à *joies*, par exemple, qui empêche d'écrire, liaison à l'appui : *des joies immenses* (des / joi / zi / men / se) ? Tout est dit : une règle stupide, éloignée autant que possible de la langue française, a contraint les poètes (de combien de

générations ?) à se priver de possibilités pour s'exprimer. Heureusement, les temps ont changé et les règles absurdes ont vécu... (1)

Je rappelle ici la règle n° 7 : *limiter la définition de la rime féminine aux rimes finissant par un E précédé d'une consonne*. Idem donc pour le genre (au sens du genre poétique, c'est-à-dire selon la finale) des mots : un mot est dit féminin s'il se termine par un E précédé d'une consonne (c'est-à-dire finissant directement par un son consonne ou par un E précédé d'une voyelle - y compris les adjectifs en *é, u, i* au féminin, etc.) est masculin et le E reste muet : ainsi seront *vie, voie, partie, entrée, revenue*, etc.

Le tableau qui suit résume l'usage du E en finale du mot en poésie versifiée, rimée et métrée moderne. Qu'on ne s'y trompe pas : il ne s'agit pas d'une complication, mais d'une simplification puisque ce sont les règles couramment employées quotidiennement par les francophones (même quand ils ne font pas de vers).

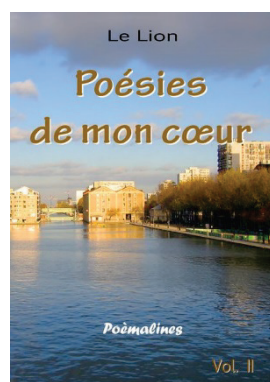
On voit bien dans ce tableau que le E précédé d'une voyelle est toujours muet (colonne de droite), qu'il soit dans le vers ou en fin de vers. À l'inverse, le E précédé d'une consonne est toujours sonore (consonantique) et parfois élidé (s'il est suivi d'une voyelle). Les cas qui diffèrent en poésie traditionnelle et moderne sont sur fond gris.

	Consonne + E (ou ES, ENT)		Voyelle + E (ou ES, ENT)	
En fin de vers (donc à la rime)	Le E s'entend légèrement (E semi-muet) en s'appuyant sur la consonne qui le précède. Ex. : porte, calme, vite. La rime est dite féminine . Même règle en poésie traditionnelle.		Le E est inaudible (E muet). Ex. : envie, voie, perdue. La rime est dite masculine . Elle est dite féminine en poésie traditionnelle et on prononçait ce E final comme un E semi-muet.	
	Cons. + E + cons. (ou ES, ENT)	Cons. + E + voy.	Voy. + E + cons. (ou ES, ENT)	Voy. + E + voy.
Dans le vers	Le E compte pour une syllabe avec la consonne qui le précède (E consonantique). <i>Même règle en poésie traditionnelle.</i> Ex. : la porte fermée, ils marchent ensemble, un calme bienvenu. (2)	Le E est élidé avec la voyelle qui suit ; l'ensemble compte pour une syllabe. <i>Même règle en poésie traditionnelle.</i> Ex. : la porte ouverte, un calme apparent.	Le E est inaudible (E muet). <i>Carrément interdit en poésie traditionnelle. Si le cas se présente, le E compte pour une syllabe et il est prononcé.</i> Ex. : une envie terrible, une voie royale, ils voient bien.	Le E est inaudible (E muet). <i>Le E est élidé avec la voyelle qui suit en poésie traditionnelle, ce qui revient au même (E muet).</i> Ex. : une envie énorme, une voie oubliée, que j'aie aussi.

(1) J'ajouterai ici que l'obligation faite aux poètes d'autrefois de faire suivre un mot finissant avec *voyelle + E* d'un mot avec voyelle initiale crée dans de nombreux cas un splendide hiatus – par ailleurs tant décrié... en poésie traditionnelle. Vous avez dit cohérence ?

(2) On veillera à ne pas oublier par inadvertance cette syllabe *consonne + E + consonne*, surtout dans quelques mots courts où le français parlé tend à l'omettre : *elle* (*elle vient* : è/le/vien et non el'/vient), *parce que*... (*par/ce/que* et non *parc'/que*).

Les recueils des Poésies de mon cœur sont disponibles en commande directe chez [lulu.com](https://www.lulu.com).



Les poésies du Lion

Lire de la poésie versifiée, métrée et rimée

Les liaisons

Les diphtongues

Poésies de mon cœur : <http://photoslelion07.fr/pmc>

Voilà déjà quelque temps que je voulais réaliser un petit document pour mettre à la disposition du lecteur les règles à suivre pour la lecture de la poésie versifiée, métrée et rimée.

Il s'agit en l'occurrence des règles « techniques » : la lecture des liaisons et, point délicat s'il en est, celle des diphtongues. Au demeurant, je sais que nombre de lectrices et de lecteurs de poésie en vers ne se soucient guère de règles ; du moment que le poème livré à leur diction leur plait, voilà bien l'essentiel. Ils ont raison ; mais à la lecture répétée de poésies versifiées, on acquiert souvent une « oreille » sensible aux écarts qui peuvent survenir quand on déclame. Le lecteur sursaute à tel passage parce que, sans avoir évidemment compté quoi que ce soit, il lui semble qu'un vers est bancal... Certes, l'auteur peut être fautif pour n'avoir pas été assez vigilant. Mais dans la plupart des cas, il s'agit bien du lecteur qui a omis une syllabe – l'inverse est plus rare – et qui n'a pas retrouvé le rythme de vers auquel il s'était habitué au fur et à mesure de sa lecture.

Mais se conformer aux règles de lecture des liaisons et des diphtongues (qui sont bien sûr celles que l'auteur appelle aussi « règles d'écriture ») nécessite un effort : celui d'apprendre lesdites règles. Elles ne sont d'ailleurs pas si nombreuses et si compliquées que leur abord le laisse peut-être penser...

Cet effort vaut-il la peine ? Il va de soi qu'en tant que poète conscient de l'extraordinaire rythme que donne l'emploi des diérèses (là où elles sont justifiées), j'ai déjà répondu à cette question. C'est maintenant au lecteur de choisir.

Enfin, je ne saurais terminer ces quelques lignes sans insister sur un point qui, pour évident qu'il soit, mérite qu'on le rappelle : la poésie, qu'elle fasse réfléchir, pleurer, sourire, rire ou bien d'autres choses encore, doit être avant tout source de plaisir. Si l'effort à consentir pour lire des vers « dans les règles » prend le pas sur le plaisir qu'on a à les lire, pourquoi faire ? D'ailleurs, un auteur, et c'est heureux ainsi, n'est pas derrière ses lectrices et ses lecteurs pour s'assurer que son message a bien été transmis sur le fond et respecté sur la forme. Une poésie une fois publiée est « livrée en pâture au public » et elle lui appartient.

Bonne lecture.

Les liaisons

Rien de bien compliqué avec les liaisons ; en la matière, la lecture poétique n'a pas de raison de s'écarter des règles de la langue française... Pour autant, quelques points méritent d'être signalés.

Le français a des liaisons obligatoires : *un_(n)ami*, *des_(z)enfants*, etc. Celles-là ne poseront aucun problème.

Par contre, les liaisons dites facultatives, parce que la langue parlée les omet souvent, risquent d'être source de difficulté. Le principal souci est qu'une liaison sautée peut enlever une syllabe au vers, le rendant ainsi bancal (ce qu'on nomme un « vers faux »). Exemple : *Des poires et des noix* compte 6 syllabes, à condition de bien lire : *Des poires_(z)et des noix*. Et comme le lecteur qui ne ferait pas la liaison ferait automatiquement l'élision : *Des poir/et des noix*, il obtiendrait un total de 5 syllabes... et un vers faux.

Règle générale 1

On doit faire **toutes** les liaisons (mais sans inventer des liaisons « mal-t-à-propos » !)

Règle générale 2

Il n'y a jamais de liaison entre la fin d'un vers et le début du suivant. Toutefois, faisons preuve de bon sens ! Si un poète (j'en connais au moins un) a l'audace de terminer un vers par *un* et de commencer le suivant par *ami*, on lira naturellement : ...*un* (légère pause de fin de vers), puis : *(n)ami*. Ce genre de cas est rarissime mais pourquoi pas ?

Règle générale 3

En principe, on ne fait pas une liaison qui devrait normalement l'être si les deux termes à lier sont séparés par un signe de ponctuation. Là encore, le bon sens doit prévaloir !

Attention ! Cette règle peut supprimer une liaison mais n'autorise en aucun cas à faire une *élision*. Exemple : *Des dames assises en rond* contient deux liaisons : *Des dames_(z)assises_(z)en rond*. Les omettre reviendrait à supprimer deux (2 !) syllabes. Maintenant : *Des dames, assises en rond* avec la virgule après *dames* devrait se lire : *Des dame(s)* (légère pause sur la virgule) / *assises_(z)en rond*. La première liaison a disparu, mais on ne doit pas élider le E final de *dame(s)* avec *assises* et ainsi lire : *Des da / massises...*

Si tout ça lui paraît bien ardu, que le lecteur ne se complique surtout pas la vie avec cette règle et qu'il fasse toutes les liaisons (légitimes, je le redis, il n'est pire chose à l'oreille qu'une liaison incongrue).

La pratique régulière de la lecture poétique (de préférence à voix haute) augmente forcément la capacité du lecteur à saisir d'emblée un vers faux, sans nul besoin de compter laborieusement les syllabes. La découverte d'un vers faux peut bien sûr être la conséquence d'une erreur de l'auteur (personne n'est parfait) mais il s'agit fréquemment d'une erreur de lecture. Pardon, ami(e)s lectrices/lecteurs... On corrigera alors le plus souvent en rétablissant une liaison escamotée. À moins que ce ne soit un problème de diphtongue...

Les diphtongues

Une diphtongue est composée de deux sons voyelles consécutifs (c'est-à-dire sans séparation) à l'intérieur d'un mot.

Il s'agit bien de deux sons, pas de deux lettres ; ainsi le *ai* de *maison*, par exemple, n'est pas une diphtongue. D'autre part, un tiret (-) ou une lettre muette (le « h » en français) entre deux sons voyelles oblige le lecteur à lire les deux sons en question séparément, comme dans *ca-hot*, *ba-hut* ou *sou-hait*. Ces mots ne seront donc pas signalés dans cet article.

Une diphtongue peut se lire en une seule syllabe : c'est une *synérèse*, ou en deux syllabes : on parle alors de *diérèse*. Le choix de l'une ou l'autre de ces prononciations dépend de l'usage. Cependant, les règles en vigueur en poésie versifiée, métrée et rimée peuvent s'écarter de celles du français courant. J'ai choisi d'appliquer ces règles parce que selon moi (et d'autres), la diérèse, quand elle est justifiée bien sûr, donne un rythme extraordinaire au vers.

On trouvera ici les principales diphtongues et leur prononciation. Afin de faciliter la lecture, j'utiliserai les conventions suivantes :

- (1) = une syllabe (synérèse),
- (2) = deux syllabes (diérèse),
- (?) = cas douteux,
- **Exc.** = exception(s) à la règle en cours,
- **Prononc.** : prononcé, prononciation,
- **Aut.** = par curiosité, la prononciation d'un mot « autrefois » en poésie ; évidemment, la prononciation notée n'est plus de mise. L'imprécision du terme « autrefois » est volontaire : je ne suis pas linguiste et j'ignore quand la prononciation de tel mot a changé.

De plus, je signalerai dans les mots les diérèses en séparant les deux sons voyelles concernés par un tiret (-) et seulement ceux-là, omettant volontairement les autres diérèses éventuellement présentes dans le mot.

Les listes de mots sont données à titre d'exemple, sauf les exceptions qui sont généralement toutes citées.

Règle générale 1

Une diphtongue précédée d'une consonne double se lit toujours en (2). Une consonne double est composée d'une consonne (**sauf R**) + **R** ou d'une consonne (**sauf L**) + **L** : *br*, *bl*, *cr*, *cl*, etc. sauf donc **RR** et **LL**. Exemples : *bri-och*e, *tru-and*, *ouvri-er*, *oubli-eux*...

Attention ! La règle ne vaut pas avec **UI** ni avec **OIN** ! (voir ces diphtongues dans la liste).

Aut. : les mots en *-ier* se lisaient en (1) : *ouvrier*, *peuplier*, *encrier*... (en 2 syllabes).

Règle générale 2

Les verbes à l'infinitif en *-ier* se lisent en (2) : *négoci-er*, *appréci-er*... ; la règle vaut pour leurs formes conjuguées : nous *appréci-ons* (présent), nous *appréci-ions* (passé simple), vous *négoci-ez*, il *ni-ait*... Règle valable aussi pour *rire* et *sourire* (aux formes conjuguées) : vous *ri-ez*, ils *souri-aient*...

D'autres verbes à l'infinitif obéissent à la même règle mais sont plus rarement « estropiés » : verbes en *-ouer* (*jou-er, amadou-er...*), *-ouir* (*ou-ir, jou-ir, réjou-ir...*), *-éer* (*cré-er, récré-er...*), *-uer* (*salu-er, conspu-er...*), *-euir* (*bleu-ir*). Attention ! Les verbes en *-uir* se lisent en (1) : *fuir, s'enfuir...*

Règles par diphtongues

AA, AAN, AÉ, AÈ, AË, AÏ, AÏN, AO : (2) *a-éer, Ga-ël, Ca-ïn, caca-o...*

Exc. (1) : *Aaron, Saône*.

AON : (2) *phara-on, lyc-a-on...*

Exc. (1) : **prononc.** [en] ou [a] : *faon, paon, paonne...*

AOU : (2) *Ra-oul, mia-ou...*

AOÛ : (1) *août, saoûl...*

AÜ : (2) *Ésa-ü, Sa-ül...*

AY : (2) avec consonne suivante : *pa-ys, pa-ysan...*

(1) avec voyelle suivante (**prononc.** [ai]) : *crayon, rayon...*

Aut. : *paysan* (en 2 syllabes).

ÉA, ÉAI, ÉAN, ÉAU, ÉÉ, ÉEL, ÉEN, ÉER, ÉESSE, ÉEU, ÉEZ, ÉI, ÉO, ÉON, EUET : (2) *gé-ant, égé-en, dé-esse...*

EUM **prononc.** [éom] : (2) *Te de-um, muse-um...*

IA, IÂ : (2) *ti-are, di-amant, di-adème, nupti-al, associ-ation, médi-a...*, verbes en *-ier* (voir plus haut).

Exc. (1) : *fiacre, diacre, diable, giaour, piaffer, pléiade*.

Exc. (1) ou (2) : *liard / li-ard, miasme / mi-asme*.

IAI : (2) *ni-ais, bili-aire...*, verbes en *-ier* (voir plus haut).

Exc. (1) : *bréviaire*.

Exc. (1) ou (2) : *biais / bi-ais, baisier / bi-aiser*.

IAN : (2) *fi-ancé...*, verbes en *-ier* (voir plus haut).

Exc. (1) : *viande, diantre*.

Aut. : *vi-ande*.

IAU : (2) *mi-auler, besti-au, soci-aux...*

IÉ, IET : (1) en fin de mot : *pitié, amitié...*

(2) à l'intérieur du mot : *di-érèse (!), socié-té, satié-té, pié-té, inqui-étude* (et mots de la famille : *inqui-et, qui-et*), verbes en *-er* : *initi-é, négoci-é, alli-é...*

Exc. (1) : *piédestal, trépied, empiéter, bipied* (dérivés de pied), mots dérivés de mots en *iè* : *tiédir (tiède), fiévreux (fièvre), diététique (diète)...*

IÈ : (1) *tiède, fièvre, lièvre, diète...*

Exc. (2) : *gri-èche, bri-èveté, pri-ère...* (consonne double).

IED : (1) *pied, assied...*

IEF : (1) *relief...*

Exc. (2) : *gri-ef* (consonne double).

IEL, IELLE : (2) *essenti-el, matéri-el, superfici-el, offici-elle, parti-elle...*

Exc. (1) : *ciel, fiel, miel* (et leurs dérivés), *bielle, nielle*.

IÈME : (1) *deuxième, troisième, quatrième, énième...*

Exc. (2) : *quatri-ème* (consonne double).

IEN **prononc.** [i-in] et IENNE : (1) *bien, mien, tienne, rien, maintien, chien, païen...*

Exc. (2) : *li-en*, adjectifs ou noms attachés à un lieu : *parisi-en, itali-en, marti-en...*, métiers, fonctions : *académici-en, histori-en, mécanici-en...*, adjectifs d'état, de situation : *aéri-en, végétari-en...*

Exc. (1) : *chrétien, gardien, plébéien, paroissien, vaurien* (dérivé de *rien*).

Exc. (1) ou (2) : *ancien / anci-en*.

IEN **prononc.** [i-an] : (2) *inconvéni-ent, sci-ence, pati-ence...*

Exc. (1) : *faïence*.

IER **prononc.** [i-é] et IÈRE : (1) *collier, guerrier, portier, guêpier, premier, dernière...*

Exc. (2) : *tabli-er, peupli-er, encri-er, pri-ère...* (consonne double), verbes en *-ier* (voir plus haut).

IER **prononc.** [i-air] : (1) *avant-hier, tiers, cierge...*

Exc. (1) ou (2) : *hier / hi-er*.

IERRE : (1) *lierre, pierre...*

Aut. : *li-erre*.

IESSE : (2) *li-esse, hardi-esse...*

IETTE : (1) : *miette, assiette, serviette...*

(2) si suffixe (diminutif) : *joli-ette, histori-ette...*

IEU et IEUR : (2) *furi-eux, odi-eux, pi-eux* (de *piété*), *malici-eux, antéri-eur, postéri-eur, li-eur...*

Exc. (1) : *dieu, adieu, lieu* (et ses dérivés : *lieutenant, milieu, lieu-dit*), *pieu* (piquet ou lit en argot), *épieu, cieux, essieu, mieux, monsieur, vieux, plusieurs, aïeux*.

IEZ : (1) *parliez, aimiez, seriez...*

Exc. (2) : *trembli-ez, pri-ez...* (consonne double), verbes en *-ier* (voir plus haut).

IIEZ, IIONS : (2) verbes en *-ier* (voir plus haut).

IO : (2) *médi-ocre, idi-ot, radi-o, vi-olon...*

Exc. (1) : *fiole, kiosque, mioche, pioche, viorne* (? - mais attesté chez A. de Noailles).

ION(S) : (2) pour les noms en finale : *attenti-on, précauti-on, noti-on, li-on...*

(1) pour les verbes (à l'imparfait) : *aimions, chantions, parlions...*

Exc. (2) : verbes en *-ier* (voir plus haut).

IU : (1) avec voyelle précédente : *Caius, laiūs...*

(2) avec consonne précédente : *Siri-us, Confuci-us, di-urne, reli-ure...*

IUM : (2) *gérani-um, médi-um...*

Exc. (1) ou (2) : *opium / opi-um*.

OA, OÉ, OÈ : (2) *po-ème, po-ète...*

Aut. : *poème, poète* (1 syllabe).

OEL, OËL, OËL : (2) *Jo-el, Jo-elle, No-ël...*

Exc. (1) : **prononc.** [oi] : *moelle, poêle...*

OÏ : (2) *sto-ïque, héro-ïsme...*

OO : (2) *zo-o, Bo-oz, co-opérer...*

Exc. (1) : **prononc.** [ou] : *igloo, foot, cool...*

OIN, UIN : (1) *loin, coin, suint, juin...*

Attention ! Les consonnes doubles gardent la prononciation en (1) : *groin*.

OUA : (2) verbes en *-ouer* (voir plus haut).

Exc. (1) : *douane, douanier*.

Exc. (1) ou (2) : *zouave / zou-ave, ouate / ou-ate, fouaille / fou-aille, gouaille / gou-aille* (?)

OUAI : (2) verbes en *-ouer* (voir plus haut).

Exc. (1) : *ouais*.

OUAN : (2) verbes en *-ouer* (voir plus haut), *chou-an...*

OUÉ, OUÈ, OUEZ, OUON : (2) verbes en *-ouer* (voir plus haut).

OUEL, OUELLE, OUEN : (2) *écrou-elle, Rou-en...*

Exc. (1) : **prononc.** [ouin] : *Saint-Ouen...*

OUES, OUESSE :

(2) *prouesse...* (consonne double)

(1) ou (2) *ouest / ou-est*.

OUET, OUETTE : (2) *jou-et, rou-et, alou-ette, chou-ette, silhou-ette...*

Exc. (1) ou (2) : *fouet / fou-et* (et ses dérivés).

OUI, OUI : (2) *Lou-is...*, verbes en *-ouer* (voir plus haut).

Exc. (1) : *oui*.

OUIIN : (1) *babouin...*

UA, UÂ, UAN, UAU : (2) *persu-asif...*, verbes en *-uer* (voir plus haut).

Exc. (1) : *Don Juan*.

Exc. (1) ou (2) : *guano / gu-ano*.

UAY : (1) *Uruguay, Paraguay* (pour ces pays, la **prononc.** originelle est [aĩ] comme dans *portail*).

UÉ, UÈ, UEZ, UON : (2) verbes en *-uer* (voir plus haut).

Exc. (1) : *duègne*.

UEL, UELLE : (2) *cru-el...* (consonne double), *ru-elle, usu-elle...*

Exc. (1) : *écuelle*.

Exc. (1) ou (2) : *duel / du-el*.

UEN : (2) *flu-ent, influ-ent...* (consonne double).

UER : (2) verbes en *-uer* (voir plus haut).

UEUR : (2) *lu-eur, su-eur, tu-eur...*

UI : (1) *aujourd'hui, cuir, huit, fuite, suite...*, verbes en *-uir*.

Attention ! Les consonnes doubles gardent la prononciation en (1) : *pluie, truie, truite, bruit...*

Exc. (2) : *bru-ine, bru-ire, bru-isser, dru-ide, flu-ide, altru-isme*, (consonne double), mots avec suffixe *-ité* : *ambigu-ité, continu-ité...*, *ru-ine, su-icide* (et leurs dérivés).

Aut. : *fu-ir, enfu-ir* (verbes en *-uir*).

UO : (2) *du-o, virtu-osité...*

YA, YÂ : (1) *incroyable, impayable...*, verbes en *-yer* en général.

Exc. (1) ou (2) *yatagan / y-atagan*.

YAI, YÉ, YER, YEZ, YIEZ, YÈRE, YION : (1) *foyer, écuyère, gruyère...*, verbes en *-yer*.

YAN : (1) *croissance, voyance...*, verbes en *-yer*.

YAU : (1) *joyau, noyau, tuyau, royaume...*

YÈ : (1) verbes en *-yer*.

Exc. (1) ou (2) : *hyène / hy-ène, yèble / y-èble*.

YEN, YENNE : (1) *citoyen, doyen, moyenne...*

YEUR : (1) *balayeur...*

YEU, YEUSE : (1) *yeux, ennuyeux, crayeux...*

Exc. (2) : *y-euse.*

YO : (2) *my-osotis, my-ope...*

Exc. (1) : avec voyelle précédente : *coyote..., yoyo, yoga, yole.*

YON : (1) avec voyelle précédente : *rayon, crayon, ayons, croyons...,* verbes en *-yer.*

(2) avec consonne précédente : *Ly-on, Alcy-on, embry-on, amphitry-on, amphicty-on...*

YOU : (1) *youyou, voyou...*

YU : (1) *rayure...*

Si vous avez des remarques, des commentaires ou des questions sur ce document, ou si vous avez noté des informations que vous pensez être erronées, merci de me contacter à cette adresse :

poesiesdulion@aliceadsl.fr

Les recueils des Poésies de mon cœur sont disponibles en commande directe chez lulu.com.

